

"GROLLEAU"

Société Anonyme
Au capital de 1.421.052,50 Euros
Siège social : Chemin du Moulin de la Buie
49310 MONTILLIERS
R.C.S. 305 273 724 ANGERS (78 B 40047)
SIRET 305 273 724 00024

PROJET DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2023

- Première Résolution -

(Changement de la date de clôture de l'exercice social)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre de chaque année, et en conséquence, de clôturer l'exercice social en cours le 31 décembre 2023. Celui-ci aura donc une durée exceptionnelle de 9 mois.

- Deuxième Résolution -

(Modification corrélative des statuts)

L'assemblée générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide de modifier de la manière suivante l'article 25 des statuts :

« *ARTICLE 25 - EXERCICE SOCIAL*

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. »

- Troisième Résolution -

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet de procéder ou de faire procéder à toutes les formalités exigées par la Loi et les décrets sur les sociétés commerciales.

Votre Conseil d'administration vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION